



SERVICES PARTAGÉS CANADA

Sollicitation par défi (SPD) pour une solution de courtier en événements

Sollicitation par défi n° :	2B0KB-1874371	Date	15 novembre 2018
N° de la modification	005	Date de la modification	18 décembre 2018
N° de dossier GCDocs	32997019	N° de référence de SEAG	PW-18-00851200

Bureau de distribution	Services partagés Canada 180, rue Kent, 13 ^e étage Ottawa (Ontario) K1P 0B5	
Autorité contractante (L'autorité contractante est la personne-ressource pour tous les aspects du processus d'approvisionnement, notamment toute question et tout commentaire relatifs au présent document.)	Nom	John Campbell
	Numéro de téléphone	613-404-9102
	Adresse de courriel	John.Campbell@canada.ca
	Adresse postale	K1P 0B5
Date et heure de clôture	14h00 21 décembre 2018	
Fuseau horaire	Heure normale de l'Est (HNE)	
Destination des biens ou des services	Région de la capitale nationale	
Adresse de courriel pour la présentation d'une soumission avant la clôture de la sollicitation par défi	ssc.pvrprojects-arfprojetscd.spc@canada.ca	

MODIFICATION DE LA SOLLICITATION #005

SERVICES PARTAGÉS CANADA

Sollicitation par défi (SPD) pour une solution de courtier en événements

La modification 005 vise à :

- Modifier le document de sollicitation;
 - Modifier la pièce jointe de sollicitation; et
 - Publier les questions et réponses 49-57.
-

Le document de sollicitation est modifié comme suit :

1. À la page 1 article 1.1 **Contexte : Le gouvernement du Canada a besoin d'une solution de gestionnaire d'événement** paragraphe 6 est modifié comme suit :

Supprimer : Le Canada exigera que les logiciels commerciaux et autres composants logiciels exclusifs soient concédés sous licence au Canada conformément au SACC 4003, et que tous les composants de logiciel à code source libre soient concédés sous licence au Canada sous la licence MIT.

Insérer : Le Canada exigera que les logiciels commerciaux et autres composants logiciels exclusifs soient concédés sous licence au Canada conformément au SACC 4003, et que tous les composants de logiciel à code source libre soient concédés sous licence au Canada sous la licence MIT, de la licence Apache 2.0, de la licence BSD à 3 clauses ou de la licence BSD à 2 clauses.

2. À la page 35 **Conditions générales supplémentaires 4006 - 03 (2) Droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux**, ce paragraphe est supprimé et remplacé par ce qui suit :

Insérer: Le Canada aura une licence pour utiliser le prototype mais ne sera pas propriétaire du système ou de l'équipement faisant partie du prototype livré à l'étape 3 du contrat (livraison et test du prototype de solution pour un courtier en événement). Si le Canada a exercé l'option 1 pour passer à l'étape 4, alors qu'il détient tous les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux, le Canada détient des droits de propriété illimités sur tous les équipements et systèmes devant être livrés au Canada en vertu du contrat, notamment: manuels et autres documents d'exploitation et de maintenance. Cela comprend le droit de les mettre à la disposition du public, que ce soit contre rémunération ou non, de les vendre ou de transférer leur propriété.

3. À la page 50 **Pièce jointe 1 – Formulaire de présentation de proposition** est modifiée pour supprimer la référence aux instructions uniformisées de SPC.

Supprimer: Pièce jointe 1 – Formulaire de présentation de proposition dans son intégralité; et

Insérer: La nouvelle Pièce jointe 1 – Formulaire de présentation de proposition.

4. À la page 72 **Formulaire 5.1 – Formulaire d’Attestation du fabricant d’équipement d’origine** est modifiée pour supprimer la référence aux instructions uniformisées de SPC.

Supprimer : Le Formulaire 5.1 – Formulaire d’Attestation du fabricant d’équipement d’origine dans son intégralité; et

Insérer : Le nouveau Formulaire 5.1 – Formulaire d’Attestation du fabricant d’équipement d’origine.

5. À la page 73 **Formulaire 5.2 Formulaire d’attestation de l’éditeur de logiciel** est modifié comme suit :

Supprimer : Le Formulaire 5.2. Formulaire d’attestation de l’éditeur de logiciel dans son intégralité; et

Insérer : Le nouveau Formulaire 5.2 Formulaire d’attestation de l’éditeur de logiciel.

6. À la page 55 **Pièce jointe 4 Critères obligatoires section 2** est modifié comme suit :

Insérer : Le nouveau commentaire après la section 2: Protocoles pris en charge à lire:

Certains critères stipulent que le soumissionnaire doit démontrer que la solution proposée «met en œuvre» un protocole. Aux fins de la présente sollicitation par défi, «mettre en œuvre» mentionnée dans la section 2 de la pièce jointe 4 signifie la capacité de publier des messages dans la solution ou de s’abonner à des messages avec la solution à l’aide du protocole spécifié.

Les pièces jointes de sollicitation sont modifié comme suit :

7. Insérer le nouveau **Formulaire de proposition financière attachment_2 – pièce jointe_2_v2 pièce jointe_3_v2** qui remplace l'**attachment_2 - pièce jointe_2.xlsx** (2018-11-15).

PIÈCE JOINTE 1 – FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE PROPOSITION

Sollicitation par défi de SPC n° [Insérer le numéro]" Formulaire de présentation des soumissions				
Dénomination sociale du soumissionnaire <i>[Remarque aux soumissionnaires : Les fournisseurs doivent s'assurer de désigner la bonne dénomination sociale à titre de soumissionnaire.]</i>				
	Représentant autorisé du soumissionnaire aux fins d'évaluation (p. ex. pour des précisions)	Nom		
		Titre		
		Adresse		
		Numéro de téléphone		
		Numéro de télécopieur		
Courriel				
Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) du soumissionnaire <i>[À noter que le NEA donné doit correspondre à la dénomination sociale utilisée dans la soumission. Si ce n'est pas le cas, le soumissionnaire sera déterminé en fonction de la dénomination sociale fournie plutôt qu'en fonction du NEA, et le soumissionnaire devra fournir le NEA qui correspond à la dénomination sociale du soumissionnaire.]</i>				
PME ou groupes sous-représentés	Je certifie que le soumissionnaire répond à la définition de PME énoncée dans la sollicitation.	Oui		
		Non		
	Je certifie que le soumissionnaire répond à la définition d'un ou de plusieurs des groupes de soumissionnaires sous-représentés définis dans la demande de soumissions.	Oui		
		Non		
Anciens fonctionnaires Pour en savoir davantage, veuillez consulter la Clauses du guide des CCUA A3025T (2014-06-26) « Ancien fonctionnaire – concurrentiels - soumission ».	Le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire recevant une pension selon la définition des Instructions uniformisées de SPC? Si oui, veuillez fournir les renseignements requis à la CCUA.	Oui		
		Non		
	Le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire ayant touché un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? Si oui, veuillez fournir les renseignements requis à la CCUA.	Oui		
		Non		
Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation Veuillez cocher l'une des cases ou fournir l'information demandée. S'il s'agit d'une	Le soumissionnaire atteste qu'il n'a aucun effectif au gouvernement du Canada.	Oui		
		Non		
	Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur du secteur public.	Oui		

soumission en tant que coentreprise, veuillez fournir cette information pour chacun des membres.		Non	
	Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur sous réglementation fédérale, en vertu de la <i>Loi sur l'équité en matière d'emploi</i> .	Oui	
		Non	
	Le soumissionnaire atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés (à temps plein, à temps partiel ou temporaires) au Canada.	Oui	
		Non	
	Le soumissionnaire a un effectif combiné de 100 employés (à temps plein, à temps partiel ou temporaires) ou plus au Canada.	Oui	
		Non	
Le numéro de certificat est valide et à jour.			
Le soumissionnaire a présenté l'Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168) au Programme du travail de RHDCC.	Oui		
	Non		
Province ou territoire canadien visé par la demande selon les lois en vigueur			
Mesures de protection requises pour le site ou les locaux proposés par le soumissionnaire et autorisation de sécurité requise pour la protection des documents" [Supprimer si S. O.]	Adresse municipale et appartement, s'il y a lieu		
	Ville		
	Province/Territoire/État		
	Code postal		
S'il s'agit d'une soumission en tant que coentreprise, veuillez fournir cette information pour chacun des membres.	Pays		
Niveau d'attestation de sécurité du soumissionnaire <i>[Vérifiez que l'autorisation de sécurité correspond à la dénomination sociale du soumissionnaire. Si ce n'est pas le cas, l'attestation de sécurité n'est pas valide pour le soumissionnaire.]</i>	Niveau de sécurité		
	Date d'attribution		
	Entité émettrice (SPAC, GRC, etc.)		
	Dénomination sociale de l'entité à qui l'autorisation de sécurité a été décernée		
S'il s'agit d'une soumission en tant que coentreprise, veuillez fournir cette information pour chacun des membres.			
Information sur la sécurité de la chaîne d'approvisionnement Le soumissionnaire doit fournir :	Les noms des sociétés de toutes les coentreprises, partenaires et propriétaires.		
	Les noms des sociétés de tous les actionnaires.		
	Les noms de tous les FEO avec lesquels ils travailleront.		
	Les noms de tous les éditeurs de logiciels avec lesquels ils travailleront ;		

	Les noms de tous les sous-traitants qu'ils connaissent à l'avance et avec lesquels ils ont l'intention de travailler.	
SVP indiquer le type de licence dont vous avez besoin pour les composantes de votre solution.		
<p>En apposant ma signature ci-après, j'atteste, au nom du soumissionnaire, que j'ai lu la sollicitation par défi en entier, y compris les documents intégrés par renvoi, et j'atteste et accepte ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Le soumissionnaire considère qu'il a les compétences et les produits requis pour satisfaire aux exigences obligatoires décrites dans la sollicitation par défi;2. La soumission est valide pour la période spécifiée dans la sollicitation par défi;3. Tous les renseignements fournis dans la soumission sont complets, véridiques et exacts;4. Le soumissionnaire a lu le Code de conduite pour l'approvisionnement de SPAC (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html) et se conforme à ses obligations;5. Le soumissionnaire accepte de se conformer à toutes les modalités de la présente sollicitation par défi, documents intégrés par renvoi compris.		
Signature du représentant autorisé du soumissionnaire		

Formulaire 5.1 – Formulaire d’attestation du fabricant d’équipement d’origine

Formulaire d’attestation du FEO

Formulaire d’attestation du fabricant original de matériel. Ce formulaire vise à confirmer que le fabricant d’équipement d’origine (FEO) nommé ci-dessous a autorisé le soumissionnaire nommé ci-dessous à fournir et à tenir à jour ses produits pour le contrat attribué dans le cadre du processus d’approvisionnement à la suite de la sollicitation par défi indiquée ci-dessous.

Nom du FEO _____

Signature du signataire autorisé du FEO _____

Nom en caractères d’imprimerie du signataire autorisé du FEO _____

Titre en caractères d’imprimerie du signataire autorisé du FEO _____

Adresse du signataire autorisé du FEO _____

Numéro de téléphone du signataire autorisé du FEO _____

Numéro du télécopieur du signataire autorisé du FEO. _____

Date de signature _____

Numéro de la sollicitation par défi _____

Nom du soumissionnaire _____

Aux fins de ce processus d’achat, le terme «**OEM**» désigne le fabricant du matériel, comme en témoigne le nom figurant sur le matériel et sur toute la documentation jointe.

Cette attestation doit être fournie pour chacun des FEO énumérés dans le formulaire de soumission de proposition.

Formulaire 5.2 – Formulaire d’attestation de l’éditeur de logiciel

Formulaire d’attestation de l’éditeur de logiciel

(à utiliser lorsque le soumissionnaire est l’éditeur de logiciel)

Le soumissionnaire atteste qu’il est l’éditeur des logiciels et des composants de logiciel suivants et qu’il a tous les droits requis pour fournir les licences de ces logiciels (et de tous les sous-composants non exclusifs intégrés aux logiciels). **Le soumissionnaire comprend que tous les coûts de logiciel doivent être incorporés dans les prix tout compris pour les logiciels sous licence et les services d’abonnement fournis dans sa proposition financière.**

[les soumissionnaires devraient ajouter ou retirer des lignes au besoin]

Sauf indication contraire dans la sollicitation, aux fins du présent processus d’achat, le terme «**éditeur de logiciel**» désigne le propriétaire des droits d’auteur sur les produits logiciels proposés dans la soumission, qui a le droit d’octroyer une licence) ses produits logiciels.

Cette attestation doit être fournie si le soumissionnaire utilise son propre logiciel dans le cadre de la solution.

Ce tableau indique les modifications à la sollicitation et servira d’historique des questions et réponses visant la Sollicitation par défi (SPD) pour une solution de courtier en événements.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.

N° de la Mod # Date de la Mod	Question #	Référence	Question	Réponse
002 29 nov 2018	1	PARTIE 6 Article 6.4	Les entreprises de l'extérieur du Canada peuvent-elles faire soumettre une proposition (Comme, de l'Inde ou des États-Unis)	<p>Oui. Les soumissionnaires de l'extérieur du Canada peuvent soumettre une soumission s'ils sont en mesure de satisfaire à toutes les obligations découlant de cette sollicitation, y compris celles décrites au paragraphe 6.4 :</p> <p>L'entrepreneur convient que, même s'il peut accéder à la solution à distance, il ne doit le faire que depuis des emplacements situés au Canada et qu'il accepte de séparer son réseau ou l'accès à son réseau de toutes les manières nécessaires pour s'assurer qu'aucune personne ne se trouve en dehors des limites géographiques du Canada est capable d'accéder à la solution à distance en utilisant l'infrastructure de l'entrepreneur. L'entrepreneur reconnaît que le Canada peut vérifier la conformité de cet article et s'engage à fournir l'accès à ses locaux et à ses systèmes pendant les heures normales de bureau afin de permettre au Canada ou à ses représentants de mener une telle vérification.</p>
	2	PARTIE 4 Article 4.3.1.2 et Annexe A EDT	Les entreprises doivent-elles venir au Canada pour des réunions?	<p>Au cours du processus de sollicitation :</p> <p>Au cours de l'étape 2, la présentation peut se faire en personne à Ottawa ou par téléconférence ou vidéoconférence, au choix du soumissionnaire.</p> <p>Pendant le contrat, tel que décrit dans l'énoncé des travaux :</p> <p>1.4.1 Lieu des travaux Les travaux de l'étape 3 seront effectués aux installations de l'entrepreneur. Toutefois, dans le cadre de la tâche d'appuyer le Canada lors de la mise à l'essai des prototypes (liée au produit livrable 3),</p>

				<p>l'entrepreneur pourrait être invité à participer à des ateliers. Il aura l'option de participer par téléconférence ou en personne à Ottawa (Ontario) ou à Gatineau (Québec).</p> <p>1.5.1 Lieu des travaux de l'étape 4 Si la Canada exerce l'option 1, les travaux de l'étape 4 devront être effectués aux bureaux du gouvernement du Canada situés au 255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1P 6A9.</p> <p>Toutefois, les tâches liées à la prestation de soutien opérationnel (tâche 4.2) peuvent être effectuées à distance au moyen d'une connexion sécurisée aux réseaux du gouvernement du Canada à l'aide d'une solution d'authentification à 2 facteurs acceptée du gouvernement du Canada.</p> <p>1.6.1 Lieu des travaux de l'étape 4 Les travaux de l'étape 5 doivent être effectués aux bureaux du gouvernement du Canada situés au 255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1P 6A9.</p> <p>Les tâches liées à la prestation de soutien opérationnel (tâche 5.2) peuvent également être effectuées à distance au moyen d'une connexion sécurisée aux réseaux du gouvernement du Canada à l'aide d'une solution d'authentification à 2 facteurs acceptée du gouvernement du Canada.</p>
	3	PARTIE 6 Article 6.4 et Annexe A EDT	Les fournisseurs peuvent-ils effectuer les tâches (liées à la DP) à l'extérieur du Canada? (Comme de l'Inde ou des États-Unis)	Non, voir la réponse à la question 2.
	4	PARTIE 3 Article 3.2.1	Les soumissionnaires peuvent-ils soumettre la proposition par courrier électronique?	Oui, voir l'article 3.2.1 Soumission électronique des propositions par courrier électronique.

	5	N/A	La couronne a-t-elle publié une demande de renseignements et/ou un ISQ relativement à la présente demande de propositions? Si oui, pouvez-vous divulguer le(s) numéro(s) de sollicitation?	Oui. Vous référer au numéro de sollicitation suivant : Plateforme d'interopérabilité du gouvernement du Canada (PIGC) (24062-17-150) - Achatsetventes.gc.ca
	6	N/A	En raison des délais très courts requis pour la soumission et du fait qu'une réunion des fournisseurs est prévue pour le 29 novembre, supposant que nous aiderons les organisations à mieux comprendre cette demande de propositions, la Couronne pourrait-elle envisager d'accorder une prolongation d'une ou deux semaines pour les soumissions?	La date de clôture de la sollicitation par défi a été prolongée au 21 décembre 2018.
	7	PARTIE 1 Article 1.4.1 et Annexe A EDT	La couronne peut-elle fournir des informations plus détaillées sur le fonctionnement de l'étape 3: livraison et test du prototype de solution Événement Broker pour la ligne de la page 5 de la sollicitation par défi « Les prototypes doivent être configurés dans un environnement accessible au public (par exemple, un nuage commercial)? » La couronne s'attend-elle à ce que les organisations fournissent leur prototype dans leur propre environnement en nuage permettant aux ministères du gouvernement de tester la solution prototype?	Des détails supplémentaires sont fournis à l'annexe A - Énoncé des travaux : 1.4.2.5 Détails du produit livrable de l'étape 3 a) Produit livrable 1 : Livraison du prototype de solution L'entrepreneur doit livrer le prototype de solution dans l'environnement de l'entrepreneur pour que le gouvernement du Canada puisse y accéder. Le prototype de solution livré doit fournir toute la fonctionnalité telle qu'elle a été définie dans les exigences obligatoires de l'étape 3. L'entrepreneur doit fournir l'accès à l'environnement et au prototype de solution pour un maximum de 30 utilisateurs qui testeront le prototype. Le Canada fournira la liste des utilisateurs au moins 10 jours ouvrables avant la date de livraison. c) Produit livrable 3 : Note de service relatif à la de soutien

				<p>L'entrepreneur doit appuyer l'effort du Canada pour intégrer et mettre à l'essai le prototype de solution. Les mises à l'essai commenceront une fois que le prototype de solution a été livré (Produit livrable 1 : Livraison du prototype de solution) et s'échelonneront sur un maximum de 25 jours ouvrables.</p> <p>Les mises à l'essai comprendront la fonctionnalité telle qu'elle a été indiquée dans les exigences fonctionnelles obligatoires de l'étape 3.</p> <p>Dans le cadre du soutien, l'entrepreneur doit :</p> <ul style="list-style-type: none">• assister à des ateliers organisés par le Canada pour mener à bien les étapes de l'exploitation du prototype de solution. Il peut assister à ces ateliers par téléconférence et vidéoconférence, ou en personne à un bureau à Ottawa (Ontario) ou à Gatineau (Québec). L'entrepreneur pourra y assister en personne ou à distance, à sa discrétion;• fournir une documentation étape par étape pour l'exécution de la fonctionnalité décrite dans les exigences fonctionnelles obligatoires de l'étape 3;• aider le dépannage de tout problème avec l'utilisation du prototype de solution. <p>À la suite de l'achèvement du soutien, l'entrepreneur doit fournir une note de service de soutien pour tenir compte de ce soutien dans les 5 jours ouvrables suivant la fin du support. Cette note de service de soutien doit contenir :</p> <ul style="list-style-type: none">• une liste de tous les ateliers et de toutes les séances de soutien auxquels il a participé;• une liste et une description de tous les documents fournis à l'appui de la mise à l'essai;• une liste de toute défaillance ou de tout problème réglé au cours des essais de prototypes.
--	--	--	--	--

	8	PARTIE 1 Article 1.1 et 2.2(b)	Un soumissionnaire peut-il soumettre une proposition avec des conditions de licence différentes de celles définies dans le contrat subséquent?	<p>L'article 1.1 des informations générales stipule :</p> <p>« Le Canada accueille favorablement les solutions logicielles composées de composants logiciels disponibles dans le commerce, de composants logiciels non commerciaux (propriétaires), de composants logiciels code source libre ou de toute combinaison de ceux-ci. La méthode d'évaluation ne fait pas la distinction entre les solutions comportant des composants, qui peuvent être soumis à différents régimes de licence. Le Canada exigera que les logiciels commerciaux et autres composants logiciels exclusifs soient concédés sous licence au Canada conformément au SACC 4003, et que tous les composants de logiciel à code source libre soient concédés sous licence au Canada sous la licence MIT. Au cours de la période de sollicitation, les fournisseurs doivent indiquer s'ils exigent des conditions de licence différentes pour les composants de la solution potentielle du fournisseur. Les fournisseurs doivent proposer des conditions de licence de logiciel alternatives pendant la période de sollicitation afin que le Canada puisse déterminer s'il peut accepter les conditions de la licence de remplacement. »</p> <p>Si un soumissionnaire souhaite soumettre des conditions de licence différentes, il doit le faire pendant la période de sollicitation afin que le Canada, le cas échéant, puisse les mettre à la disposition de tous les soumissionnaires, au moyen d'une modification formelle de la sollicitation.</p> <p>Comme spécifié au paragraphe 2.2 Demandes de renseignements – sollicitation par défi :</p>
--	---	---	--	--

				« Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au plus tard dix (10) jours civils avant la date de clôture de la sollicitation par défi. Les demandes de renseignements reçues qui ne satisfont pas à cette condition pourraient ne pas être traitées. »
	9	PARTIE 1 Article 1.4.1	À quel moment les soumissionnaires recevables devront-ils être prêts à livrer la présentation définie à l'étape 2?	Les soumissionnaires devront être prêts à livrer la présentation dans un délai de deux jours ouvrables environ après avoir été informés qu'ils se qualifient pour l'étape 2.
003 7 déc 2018	10	PARTIE 3 Article 3.4 et Annexe B	Est-il prévu que les limites de prix incluent toutes les licences de logiciel?	Oui. Comme indiqué à l'article 3.4, « Lorsqu'il en est fait la demande dans la pièce jointe 2, le soumissionnaire doit fournir des prix fermes et tout compris pour le logiciel sous licence et les services d'abonnement. Ces prix tout compris doivent inclure toute mise à niveau ou mise à jour qui pourrait être nécessaire pour satisfaire aux obligations de l'entrepreneur décrites à l'annexe A : Énoncé des travaux. »
	11	Pièce jointe 3	Dans le formulaire de réponse (Pièce jointe 3), les champs sont définis avec une limite de 1000 caractères. Nos réponses peuvent dépasser ce nombre. Sommes-nous autorisés à modifier ce formulaire ou devons-nous nous conformer à celui-ci?	La limite révisée pour démontrer chaque critère est de 5000 caractères. Le formulaire est mis à jour dans le cadre cette modification 3. Toute information allant au-delà de 5000 caractères ne sera pas considérée.
	12	N/A	Sommes-nous autorisés à fournir des hyperliens dans nos réponses?	Non. Voir Instructions uniformisée 2003 (2018-05-22) Section 5, Présentation des soumissions, paragraphe 7. « Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, le Canada évaluera uniquement la documentation qui accompagnera la soumission du soumissionnaire. Le Canada n'évaluera pas l'information telle les renvois à des adresses de sites Web où l'on peut trouver de l'information supplémentaire, ou les manuels ou les brochures techniques qui n'accompagnent pas la soumission. »

	13	PARTIE 1 Article 1.1	Qui est le fournisseur du bus de services d'entreprise du GC mentionné dans la section 1.1 de la SPD?	Suite SOA Oracle mise en œuvre par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC).
	14	PARTIE 1 Article 1.1	Pourquoi ne pas étendre le projet API Store mentionné dans la section 1.1 pour répondre aux besoins de ce défi?	La projet d'API est très différent d'un point de vue fonctionnel et ne prend pas en charge la messagerie asynchrone. Il comporte donc des exigences très différentes.
	15	N/A	Selon les diapositives des étapes et des options, les montants des dépenses sont les mêmes quel que soit le nombre de transactions, n'est-ce pas?	<p>Comme indiqué</p> <p>6.8.2 Base de paiement Étapes 4 et 5 – Prix plafond</p> <p>Si le Canada exerce l'option 1, 2, 3, 4, ou 5 et à condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations conformément au contrat, l'entrepreneur sera payé conformément à la base de paiement reproduite à l'annexe B, jusqu'à concurrence des prix plafonds indiqués.</p> <p>La base de paiement est basée sur les prix fermes des produits livrables pour la mise en œuvre, les prix unitaire fermes tout compris pour les logiciels sous licence et services d'abonnement et les taux horaires fermes tout compris de la main-d'œuvre.</p> <p>Les prix à payer ne varient pas avec le niveau de transaction.</p>
	16	Pièce jointe 4	Dans la pièce jointe 4, il n'y a pas d'architecture proposée pour la solution, y compris les interactions, les flux de transaction, les déploiements basés sur des API. Ce niveau de détail peut-il être fourni?	Le courtier en événements est un concept architectural standard et nous attendons des soumissionnaires qu'ils proposent leurs propres architectures. À ce stade, le gouvernement du Canada a opté pour une architecture découplée et nous ne pensons pas que nous devons fournir des architectures spécifiques aux soumissionnaires.
	17	N/A	Pouvons-nous obtenir une copie ou un enregistrement de la présentation?	Le compte rendu de cette réunion, y compris les questions, les réponses et la présentation, est joint.

	18	N/A	Il s'agit d'une « sollicitation par défis». S'agit-il d'une ISQ, d'une demande de renseignements ou d'une demande de propositions basée sur des appels d'offres précédentes publiées sur Achat et vente Canada?	C'est une nouvelle approche. C'est une sollicitation, pas une ISQ. C'est une forme ouverte de demande de proposition, un achat basé sur des défis.
	19	Pièce jointe 4	Quel pourrait être le spool moyen accumulé sur tous les consommateurs pendant la panne de RPO?	Voir les critères d'évaluation décrits dans la pièce jointe 4 comme base de cette moyenne. Plus précisément, O4-2, « Exigences de performance » et O5-2 « Objectif de temps de reprise ».
	20	Pièce jointe 4	Peut-on supposer que les spécifications JMS doivent être intégralement mises en œuvre plutôt que partiellement? En d'autres termes, prise en charge complète des sujets et des files d'attente?	Oui, voir pièce jointe 4, C2.1: « Le soumissionnaire doit démontrer que la solution proposée met en œuvre un soutien pour l'interface REST/JSON sur la messagerie HTTP(S) »
	21	PARTIE 4 Article 4.2	Pourriez-vous clairement identifier et expliquer ce qui est requis avant la date d'échéance? S'agit-il strictement des réponses pour les critères obligatoires et des exigences de la première étape, ou la proposition financière est-elle également requise?	La sollicitation a été modifiée pour en améliorer la clarté. Voir la modification ci-dessus.
	22	Pièce jointe 4	MQ fait référence à la mise en file d'attente des messages et aux implémentations FIFO du produit IBM MQ? Lorsque vous parlez de compatibilité MQ, cela signifie-t-il que nous devons nous connecter à MQ ou fournir MQ en tant que courtier?	Le produit IBM MQ. La solution doit se connecter à MQ en tant que point de terminaison, fournisseur ou abonné. Voir pièce jointe 4, C2.2.
	23	Pièce jointe 4	Quelle est la définition des produits tiers? Si un fournisseur décide de regrouper ses produits dans des bibliothèques à code source ouvert, sont-ils considérés comme des tiers?	La sollicitation a été modifiée pour améliorer la clarté. Voir la modification ci-dessus.
	24	Pièce jointe 4	Le nombre de courtiers est souvent dicté par le nombre d'emplacements. Le nombre d'emplacements physiques est-il fourni?	Il devrait s'agir d'un emplacement centralisé. Nous sommes ouverts aux suggestions des fournisseurs à l'étape 4 sur le nombre de nœuds physiques nécessaires pour atteindre les objectifs de disponibilité et de performances (voir la pièce jointe 4).

	25	N/A	Un site de reprise sur sinistre physiquement distinct doit-il être supposé?	Il appartient au fournisseur, en fonction de l'architecture qu'il envisage de mettre en œuvre, de mettre en œuvre la reprise après sinistre et la haute disponibilité distribuée. Nous sommes ouverts aux suggestions.
	26	N/A	Pour les récépissés de livraison, qui est le destinataire prévu?	Le gouvernement du Canada ne s'attend pas à répondre à cette question à ce stade. On s'attend à ce qu'il s'agisse d'un détail de la mise en œuvre et qu'il devrait être examiné à l'étape 3 ou 4. Si l'on s'attend à ce que cette information ait une incidence importante sur la proposition des soumissionnaires, il serait important de nous aviser sans tardée avec une clarification.
004 13 déc 2018	27	Pièce jointe 4	C3.3 - Peut-on supposer que les sujets ont des caractères génériques, étant donné que MQTT est requis et fait partie de la spécification MQTT? JMS peut également prendre en charge le routage d'événements basé sur des caractères génériques, le courtier effectuant le filtrage en fonction de la correspondance des abonnements génériques aux données de sujet publiées. Est-ce une exigence de la capacité du courtier d'événements?	Oui. Voir l'annexe A, Travaux de l'étape 3, article 1.4.2.1: « U2. Établir une rubrique et envoyer des messages à plusieurs abonnés, c'est-à-dire un expéditeur et plusieurs abonnés. a. Inclure une condition pour les abonnés fondée sur un élément de données dans le message, où seulement les messages qui respectent la condition seront reçus. »
	28	Pièce jointe 4	C3.4 - L'interopérabilité des protocoles est-elle requise? Par exemple, publier REST et vous abonner via AMQP?	Oui, le protocole d'interopérabilité est requis.
	29	Annexe A EDT	Le filtrage des événements est-il requis? (c.-à-d. que le courtier d'événements filtre sur des sujets pour obtenir un sous-ensemble d'événements transmis aux applications abonnées.)	Qui. Voir l'annexe A, Travaux de l'étape 3, article 1.4.2.1: « U2. Établir une rubrique et envoyer des messages à plusieurs abonnés, c'est-à-dire un expéditeur et plusieurs abonnés. a. Inclure une condition pour les abonnés fondée sur un élément de données dans le message, où

				seulement les messages qui respectent la condition seront reçus. »
	30	Pièce jointe 4	C3.1 - Qu'est-ce qui se qualifie comme point d'extrémité unique?	Aux fins de cette sollicitation, un point d'extrémité unique est défini comme une instance d'application unique qui publie ou s'abonne à la solution.
	31	Pièce jointe 4	Quelle est la topologie de déploiement envisagée? Les courtiers d'événements seront-ils déployés exclusivement sur site, dans les cloud publics / privés ou une combinaison des deux?	La topologie de déploiement doit prendre en charge les déploiements sur site et dans le cloud. La topologie de déploiement n'est pas encore définie au-delà de ces exigences. Voir pièce-jointe 4, O5.4 et O5.5.
	32	Pièce jointe 4	Combien de sites nécessiteront le déploiement de paires de courtiers HA? Un site peut être un centre de données appartenant au gouvernement, ou son emplacement de reprise après incident, ou un VPC (nuage privé virtuel) public, etc. Cela permet de définir le nombre total de paires de courtiers HA requises.	Le gouvernement du Canada laisse cette détermination au soumissionnaire sur la base de la recommandation du soumissionnaire pour satisfaire aux exigences. Voir pièce-jointe 4, O5.1, O5.2, et O5.3.
	33	Pièce jointe 4	Quels sont les volumes de transaction attendus et la taille maximale des messages pour la solution?	Voir la pièce-jointe 4 O4.2 pour connaître les volumes de transaction à prendre en charge. Pour le moment, le gouvernement du Canada ne définit pas la taille maximale des messages.
	34	Pièce jointe 4	Quels seraient votre débit de message et votre taille de message moyens par site? Nous essayons de déterminer le nombre total de paires hautes disponibilités requises par site, en fonction des volumes de messages par site.	Voir la réponse à la question n° 33.
	35	N/A	Serait-il possible de donner quelques exemples de flux de travail que vous souhaitez réaliser?	Par exemple: Les événements de la vie (par exemple, naissance, décès) sont publiés dans la solution. Ces événements sont souscrits par plusieurs ministères du GC. Le ministère du GC souhaitera peut-être utiliser le message dans un protocole différent, ce qui nécessitera donc une traduction du protocole.
	36	Pièce jointe 4	Avez-vous une idée approximative du nombre maximal de connexions par paire de courtiers	Voir le critère d'évaluation O4.2 pour le nombre total requis de critères d'extrémité uniques.

			en haute disponibilité ou, dans le cas contraire, du nombre de connexions par site?	Voir la réponse n° 32 concernant la quantité de paires de HA.
	37	N/A	Quel est le fournisseur de services PaaS utilisé ou envisagé par SPC pour la demande de propositions? Par exemple, Pivotal ou OpenShift? Kubernetes fait-il partie de la stratégie de SSC pour l'orchestration des conteneurs?	Le gouvernement du Canada n'a fait aucune référence à la PaaS.
	38	Annexe A EDT	À quoi ressemble le modèle d'engagement une fois qu'un fournisseur passe à l'étape suivante? (Par exemple, le fournisseur sera-t-il responsable de la mise en œuvre de vos flux de travail existants sur le courtier de messages ou s'agira-t-il d'un partenariat avec des employés du GC?). Des informations complémentaires dans ce domaine seraient grandement appréciées.	Voir l'annexe A – Énoncé des travaux, Exigences obligatoires liées au soutien de l'étape 4 et Exigences obligatoires liées au soutien de l'étape 5, S7, S8, et S9. S7 - L'entrepreneur doit fournir des files d'attente et des rubriques à la demande des utilisateurs. S8- L'entrepreneur doit fournir des justificatifs d'identité et des chaînes de connexion. S9- L'entrepreneur doit appuyer l'intégration des nouveaux éditeurs de messages et des abonnés.
	39	PARTIE 5 Articles 5.1.1 et 5.1.2	Notre entreprise et ses entreprises affiliées ne font l'objet d'aucune accusation pénale, condamnation, etc. - devons-nous fournir un certificat en vertu de la section 5.1.1 de la SPD? Nous fournirons une liste des propriétaires dans la section 5.1.2.	Les dispositions relatives à l'intégrité - Déclaration de condamnation à une infraction devraient être remplis et fournis avec la proposition, mais ils peuvent être fournis plus tard Les soumissionnaires ne doivent fournir cette information que si cette exigence s'applique à eux. Un formulaire de déclaration d'intégrité doit être soumis uniquement lorsque: 1. le fournisseur, une de ses affiliées ou un premier sous-traitant proposé de a été accusé ou reconnu coupable d'une infraction criminelle au cours des trois dernières années dans un pays autre que le Canada, et cette infraction peut, à la connaissance du fournisseur, s'apparenter à l'une des infractions énumérées dans la Politique d'inadmissibilité et de suspension (la «politique»); et

				2. le fournisseur n'est pas en mesure de fournir les attestations exigées dans les <u>Dispositions relatives à l'intégrité</u> .
	40	Pièce jointe 5 Formulaire d'Attestation	Formulaire 5.1 – Formulaire d'attestation du fabricant d'équipement d'origine- avons-nous besoin de le compléter si notre entreprise est le soumissionnaire et le fabricant OEM?	Non.
	41	Annexe C LVERS	Annexe C – Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité – Ci-joint comme document séparé est manquant.	Le document <u>Annexe C LVERS</u> , a été publié dans le cadre de la modification 3.
	42	PARTIE 3 Article 3.6	Section 3.6 (page 18) - ISCA - Soumission de l'information sur la sécurité de la chaîne d'approvisionnement – notre entreprise compte ~200 actionnaires, dont l'un détient la majorité des actions et a le droit contractuel de nommer la majorité des membres de son conseil d'administration. Les autres actionnaires sont composés de plusieurs investisseurs institutionnels mais principalement de salariés et d'anciens salariés. Question: Devons-nous nommer tous nos actionnaires individuellement, étant donné qu'ils ne contrôlent pas l'entreprise?	Dans les cas où un actionnaire majoritaire détient le contrôle de la société, seules les informations de cet actionnaire majoritaire sont requises.
	43	Pièce jointe 3	Pouvons-nous outrepasser la limite de 1000 caractères du document de réponse technique?	Voir la réponse n° 31 (Modification n° 003)
	44	Pièce jointe 4	O5.2 - quelle pourrait être la spool moyenne accumulée sur tous les consommateurs pendant une panne, pour RPO?	Voir la réponse n° 19 (Modification n° 003)
	45	Pièce jointe 4	Quelle est la définition des produits tiers? Si un fournisseur décide de regrouper ses produits dans des bibliothèques open source, sont-ils considérés comme des tiers?	Voir la réponse n° 23 (Modification n° 003)
	46	Pièce jointe 4	O4.1 - récépissés de livraison - qui devrait les obtenir? Éditeur? Ou une application d'audit?	Voir la réponse n° 26 (Modification n° 003)
	47	Annexe C LVERS	L'annexe C La section 15 dit que des instructions supplémentaires sont supposées	Les instructions de l'annexe C LVRS ont été publiées dans le cadre de la modification 4.

			être jointes à l'annexe C, où pouvons-nous trouver ces instructions supplémentaires?	
	48	Pièce jointe 4	O6.1. Comment le Canada s'attend-il à ce que l'authentification soit gérée et s'il existe une implémentation Active Directory existante ou similaire, avec laquelle nous nous attendons à une intégration?	Le Canada s'attend à ce que le soumissionnaire fournisse une capacité de gestion sécurisée des justificatifs d'identité. Cela pourrait inclure l'intégration à une implémentation Active Directory existante.
005 18 déc 2018	49	N/A	La promotion du message et la rétrogradation sont-elles importantes? Par exemple, publier des consommations directes garanties?	Selon le critère M4.1 - Capacités de messagerie fiables, le gouvernement du Canada impose des exigences concernant les sujets et les files d'attente persistants pour la solution de gestion d'événements. Le degré de flexibilité de la solution du soumissionnaire pour déterminer comment et quand la persistance peut être réalisée dépend du soumissionnaire.
	50	Formulaire 5.2 Formulaire d'attestation de l'éditeur de logiciel	Pourquoi le formulaire 5.2 fait-il référence au fournisseur fournissant le logiciel «sans redevance» alors que le contrat (le cas échéant) l'autorise à facturer le logiciel dans le cadre de la solution?	La certification a été modifiée pour améliorer la clarté de la section 1 de cet amendement. Les redevances peuvent impliquer des paiements à des tiers. Le soumissionnaire doit veiller à ce que le Canada puisse utiliser la solution conformément au contrat en contrepartie du paiement envisagé par la base de paiement, sans coûts additionnels.
	51	Formulaires 5.3 5.4 5.5	Les formulaires doivent-ils être signés par le soumissionnaire?	Non. En soumettant le formulaire 1, le soumissionnaire atteste, qu'il a lu la sollicitation par défi en entier, y compris les documents intégrés par renvoi, et atteste et accepte ce qui suit : 1. Le soumissionnaire considère qu'il a les compétences et les produits requis pour satisfaire aux exigences obligatoires décrites dans la sollicitation par défi.
	52	PARTIE 6 Articles 6.3.1 et 6.4	Pour les sections suivantes, 1. 6.3.1 L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes ou de l'arrangement	a) Non, le personnel des pays « Five Eyes » ne serait ni exempté ni exonéré.

			<p>en matière d'approvisionnement, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC).</p> <p>2. 6.4 « ...L'entrepreneur convient que, même s'il peut accéder à la solution à distance, il ne doit le faire que depuis des emplacements situés au Canada et qu'il accepte de séparer son réseau ou l'accès à son réseau de toutes les manières nécessaires pour s'assurer qu'aucune personne ne se trouve en dehors des limites géographiques du Canada est capable d'accéder à la solution à distance en utilisant l'infrastructure de l'entrepreneur... »</p> <p>a) Le personnel des pays « Five Eyes » serait-il exonéré ou exempté?</p> <p>b) Nos personnel à Singapour serait-il exonéré? Notre entreprise fournit une assistance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sur la base d'employés dispersés géographiquement</p> <p>c) La «cote de fiabilité» peut-elle être accordée à un non-résident du Canada?</p> <p>d) Article 6.3.1 Clarifier «des renseignements protégés», «des biens protégés», «des établissements de travail dont l'accès est réglementé »</p> <p>e) Article 6.4 Définissez «accéder à la solution». La surveillance passive de la solution constituerait-elle un «accès»?</p>	<p>b) Non, ces ressources doivent avoir un statut de fiabilité valide.</p> <p>c) Oui. La cote de fiabilité peut être accordée à tout non-résident du Canada. Il est important de noter que des vérifications supplémentaires des antécédents peuvent être nécessaires, ce qui pourrait entraîner des retards importants dans le traitement.</p> <p>d) Renseignement et biens protégés sont liés à un intérêt autre que l'intérêt national susceptible de donner lieu à une exemption ou à une exclusion en vertu de la Loi sur l'accès à l'information ou de la Loi sur la protection des renseignements personnels, et dont la compromission risquerait vraisemblablement de causer un dommage à un intérêt non national. .</p> <p>Les sites de travail sensibles sont ceux qui contiennent ou traitent des informations et des actifs protégés ou classifiés et / ou peuvent être confrontés à des menaces différentes en raison de la nature des opérations qui se déroulent sur le site, de leur emplacement et / ou de l'attractivité de leurs actifs. Exemples: salles de serveurs, établissements de police ou militaires, services de santé, laboratoires, installations de recherche sensibles, installations à l'étranger, c.-à-d.</p> <p>e) L'accès à la solution est défini comme toute connexion à la solution. Cela inclut la surveillance passive. Voir la réponse à la question (b).</p> <p>Les soumissionnaires sont également invités à examiner le contenu et le Manuel de la sécurité industrielle canadienne à l'adresse suivante : https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/msi-ism/index-fra.html</p>
--	--	--	---	--

	53	Pièce jointe 1 Formulaire de présentation de proposition	<p>Pièce-jointe 1 – Formulaire de présentation de proposition :</p> <p>a) Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation – Notre entreprise n'est pas réglementée par le gouvernement fédéral. Devons-nous soumettre l'Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi?</p> <p>b) Le soumissionnaire va-t-il besoin d'une autorisation de sécurité pour soumissionner?</p>	<p>a) Comme indiqué à l'article 5.1 :</p> <p>« Les soumissionnaires doivent fournir les certifications requises et des informations supplémentaires pour qu'un contrat leur soit attribué. Les certifications et les informations supplémentaires énumérées ci-dessous doivent être fournies avec la proposition mais peuvent être fournies ultérieurement. »</p> <p>b) Comme indiqué à l'article 1.6 Exigences de sécurité :</p> <p>« Les exigences de sécurité (notre ajout) suivantes doivent être satisfaites avant la date d'exercice de l'option 1 - étape 4: mise en œuvre. »</p> <p>Le soumissionnaire n'a pas à détenir une attestation de sécurité à la date de clôture de la proposition mais devra l'avoir préalablement à l'exercice de l'option 1.</p> <p>La proposition ne sera pas rejetée si un soumissionnaire ne dispose pas d'une attestation de sécurité au moment de la clôture des soumissions.</p> <p>Dans tous les cas, les soumissionnaires sont invités à fournir les informations relatives à leur attestation de sécurité dans la pièce jointe 1 - Formulaire de présentation de proposition.</p>
	54	GCCU 4003	<p>En vertu des sections 05 et 06 des Conditions générales supplémentaires 4003, une licence d'appareil serait-elle plus appropriée qu'une licence d'entité si l'entrepreneur octroie une licence à son logiciel sur la base d'une UC?</p>	<p>Il incombe au soumissionnaire de déterminer quel type de licence est requis pour mettre en œuvre sa solution.</p> <p>Le soumissionnaire déterminera l'unité de mesure, le prix unitaire ferme tout compris et la quantité associée au logiciel sous licence et aux services d'abonnement nécessaires à la mise en œuvre de la solution.</p>

				Le soumissionnaire devra fournir le logiciel sous licence et les services d'abonnement pour les prix plafond des logiciels sous licence et des services d'abonnement fournis dans sa soumission.
	55	GCCU 2006	Dans la section 03 à point 2 des Conditions générales supplémentaires 4006, le Canada sera-t-il propriétaire du prototype et du système mis au point par le soumissionnaire retenu, comme indiqué dans cette section.	Non. la sollicitation a été modifiée pour refléter cette clarification.
	56	PARTIE 4 Article 4.3.1.2 Logistique des présentations	Une date est-elle fixée pour la soumission des présentations pour la phase 2? Si oui, quelle est cette date?	Les dates de planification actuelles sont les 9 et 10 janvier 2019. D'autres détails suivront après la date de clôture des propositions.
	57	N/A	La couronne pourrait-elle envisager d'accorder une prolongation de la date de clôture des propositions jusqu'au 18 janvier 2019?	Non. En raison de délais serrés pour la livraison, la couronne n'est pas en mesure de prolonger la date de clôture des propositions.